



## **ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES AVIS DE CONVOCATION**

Aux actionnaires d'Uni-Sélect Inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle des actionnaires d'Uni-Sélect Inc. qui se tiendra le mercredi 17 mai 2006 à 13 h 30, au Salon Pierre de Coubertin de l'Hôtel Omni Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), pour les fins suivantes :

1. recevoir les états financiers d'Uni-Sélect Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et le rapport des vérificateurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à établir leur rémunération;
4. délibérer sur toute autre question qui pourra être régulièrement soumise à l'assemblée.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint au Trust Banque Nationale inc., dans l'enveloppe fournie à cette fin. Le formulaire de procuration doit être reçu au moins 48 heures (les samedis et jours fériés non compris) avant l'ouverture de l'assemblée ou de ses reprises en cas d'ajournement, de manière à assurer l'inscription de votre vote.

Vous trouverez sous pli copie du rapport annuel, de la circulaire d'information pour la sollicitation de procurations et du formulaire de procuration.

Par ordre du conseil d'administration,

Le Secrétaire,  
M<sup>c</sup> Pierre Chesnay

Boucherville (Québec)  
Le 20 mars 2006

## CIRCULAIRE D'INFORMATION

### **SOLLICITATION DE PROCURATIONS**

La présente circulaire d'information vous est remise en rapport avec la sollicitation de procurations par la direction d'UNI-SÉLECT INC. (la « compagnie » ou « Uni-Sélect ») en vue de l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des porteurs d'actions ordinaires de la compagnie qui sera tenue le 17 mai 2006 à l'heure, à l'endroit et aux fins mentionnés dans l'avis de convocation qui précède et de toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement.

#### **QUI SOLLICITE MA PROCURATION?**

La direction d'Uni-Sélect sollicite votre procuration en vue de son utilisation à l'assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires.

#### **QUELLES SONT LES QUESTIONS QUI SERONT MISES AUX VOIX?**

Vous voterez sur les questions suivantes :

- l'élection des administrateurs d'Uni-Sélect (voir page 4); et
- la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en tant que vérificateurs d'Uni-Sélect (voir page 7).

#### **COMMENT LES DÉCISIONS SERONT-ELLES PRISES À L'ASSEMBLÉE?**

Chacune des questions indiquées dans la présente circulaire doit être approuvée à la majorité simple des voix exprimées en personne ou par procuration.

#### **COMBIEN AI-JE DE VOIX?**

Vous disposez d'une voix par action ordinaire d'Uni-Sélect dont vous êtes propriétaire à la fermeture des bureaux le 7 avril 2006, date de référence fixée pour l'assemblée.

Pour exercer les droits de vote rattachés aux actions acquises après la date de référence, vous devez, au plus tard 10 jours avant l'assemblée :

- demander à Uni-Sélect d'ajouter votre nom à la liste des actionnaires habiles à voter, et
- produire les certificats d'actions dûment endossés ou prouver autrement votre titre.

#### **COMBIEN Y A-T-IL D'ACTIONNAIRES DONNANT DROIT DE VOTE?**

Le nombre d'actions ordinaires en circulation le 14 mars 2006 était de 19 648 540. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote de sorte que le nombre total de droits de vote afférents à toutes les actions en circulation est de 19 648 540.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants d'Uni-Sélect, en date du 14 mars 2006, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la compagnie, ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage, sauf :

Nom	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage
Caisse de dépôt et placement du Québec	2 578 900	13,13%

## **COMMENT PUIS-JE VOTER?**

Si vous avez droit de vote et que vos actions sont immatriculées à votre nom, vous pouvez exercer les droits de vote s'y rattachant en personne à l'assemblée ou par procuration, comme il est expliqué ci-dessous.

Si vos actions sont détenues par l'intermédiaire d'un prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs ou une autre institution financière), veuillez vous reporter aux instructions figurant ci-après sous les rubriques « Comment un actionnaire non inscrit peut-il voter? » et « Comment un actionnaire non inscrit peut-il voter en personne à l'assemblée? ».

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION**

Vous pouvez nommer un fondé de pouvoir qui votera pour vous à l'assemblée, peu importe que vous y assistiez ou non. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire de procuration ci-joint ou tout autre formulaire de procuration approprié.

**Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs ou des dirigeants d'Uni-Sélect; vous avez toutefois la faculté de nommer une autre personne ou compagnie comme fondé de pouvoir, y compris quelqu'un qui n'est pas actionnaire d'Uni-Sélect, en biffant les noms imprimés sur le formulaire de procuration et en indiquant le nom de la personne de votre choix dans l'espace prévu à cette fin ou encore en remplissant un autre formulaire de procuration approprié.**

## **DE QUELLE FAÇON SERONT EXERCÉS MES DROITS DE VOTE?**

Sur le formulaire de procuration, vous pouvez indiquer au fondé de pouvoir la façon dont vous voulez qu'il exerce les droits de vote rattachés à vos actions; vous pouvez aussi lui laisser le soin de décider.

Si vous avez donné des instructions sur le formulaire de procuration quant à la façon d'exercer vos droits de vote sur une question en particulier (en cochant POUR ou ABSTENTION), votre fondé de pouvoir devra alors s'y conformer.

Si vous n'avez pas donné d'instructions quant à la façon d'exercer vos droits de vote sur une question en particulier, votre fondé de pouvoir votera alors selon son bon jugement.

**À moins d'indications contraires, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires visées par une procuration donnée à la direction seront exercés :**

**POUR l'élection aux postes d'administrateurs des candidats présentés dans les pages suivantes,**

**POUR la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en tant que vérificateurs.**

## **QU'ARRIVE-T-IL SI DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES AUX QUESTIONS OU SI D'AUTRES QUESTIONS SONT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE?**

Le formulaire de procuration ci-joint confère aux personnes qui y sont nommées le pouvoir de voter à leur discrétion quant à toute modification des questions énoncées dans l'avis de convocation.

Au moment de l'impression de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune autre question qui doit être soumise à l'assemblée. Toutefois, si l'assemblée devait être dûment saisie d'autres questions, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint se prévaudront du pouvoir discrétionnaire conféré par la procuration à cet égard et voteront selon leur bon jugement.

## **PUIS-JE CHANGER D'AVIS ET RÉVOQUER LA PROCURATION QUE J'AI DONNÉE?**

Vous pouvez révoquer votre procuration en tout temps tant qu'elle n'a pas été exercée. Pour ce faire, vous devez indiquer clairement par écrit que vous désirez révoquer votre procuration et faire parvenir cet avis écrit au Secrétaire d'Uni-Sélect au plus tard le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée ou encore le remettre au président de l'assemblée à l'ouverture de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

## **QUI COMPTE LES VOTES?**

Les procurations sont dépouillées par Trust Banque Nationale inc., agent des transferts d'Uni-Sélect.

## **MON VOTE EST-IL CONFIDENTIEL?**

L'agent des transferts préserve le caractère confidentiel du vote des actionnaires, sauf a) lorsque l'actionnaire a clairement l'intention de faire connaître son opinion à la direction et b) si les lois applicables exigent la divulgation.

## **COMMENT SOLLICITE-T-ON LES PROCURATIONS?**

La direction d'Uni-Sélect vous demande de signer et de retourner le formulaire de procuration afin que vos droits de vote puissent être exercés à l'assemblée. La sollicitation de procurations se fera essentiellement par la poste. Toutefois, les administrateurs, dirigeants et employés permanents d'Uni-Sélect peuvent aussi solliciter des procurations par téléphone, par écrit ou en personne. Uni-Sélect peut également faire appel aux services de cabinets externes pour la sollicitation de procurations. Les frais de la sollicitation sont à la charge d'Uni-Sélect.

## **COMMENT UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT PEUT-IL VOTER?**

Si vos actions ordinaires ne sont pas immatriculées à votre nom, elles sont alors détenues par un prête-nom, habituellement une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière. Le prête-nom est tenu de vous demander des instructions quant à la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Par conséquent, le prête-nom vous a fait parvenir la présente circulaire de même qu'un formulaire d'instructions sur le vote. Chaque prête-nom a ses propres directives relatives à la signature et au retour des documents que vous devez suivre afin que les droits de vote rattachés à vos actions puissent être exercés.

## **COMMENT UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT PEUT-IL VOTER EN PERSONNE À L'ASSEMBLÉE?**

Comme Uni-Sélect n'a pas accès aux noms de ses actionnaires non inscrits, elle n'a aucune façon de savoir que vous êtes actionnaire ou que vous avez droit de vote si vous assistez à l'assemblée à moins que votre prête-nom ne vous ait nommé fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous désirez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre propre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions sur le vote que le prête-nom vous a fait parvenir. Ainsi, vous lui donnez instruction de vous nommer fondé de pouvoir. Ensuite, vous n'avez qu'à suivre ses directives relatives à la signature et au retour des documents. Il n'est pas nécessaire de remplir le reste du formulaire étant donné que vous exercerez vous-même vos droits de vote à l'assemblée.

## **ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 sont reproduits dans le rapport annuel 2005 envoyé par la poste aux actionnaires avec la présente circulaire.

# **POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

## **ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR l'élection des dix candidats aux postes d'administrateurs dont les noms paraissent au tableau suivant. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt, conformément aux dispositions pertinentes des lois applicables et aux règlements généraux de la compagnie.

L'information dans le tableau suivant est donnée en date du 14 mars 2006.

Nom et province ou État de résidence	Biographique de l'administrateur
<p>Clay E. Buzzard Texas, É.-U.</p> <p>Actions : 1 000 000</p>	<p>M. Buzzard a été président du conseil et chef de la direction de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc. pendant de nombreuses années jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2004. M. Buzzard est présentement président du conseil et chef de la direction de Clarit Realty, Ltd., une société de portefeuille immobilier, président émérite du conseil de AWDA University Foundation et président de Automotive Warehousing Institute, une organisation qui est dédiée à promouvoir l'excellence dans la gestion de la distribution automobile.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 2005 Membre du comité exécutif</p>
<p>Pierre Desjardins Québec, Canada</p> <p>Actions : 5 167</p>	<p>M. Desjardins est administrateur de sociétés et a siégé au conseil de TouchTunes Music Corporation, de Total Containment, Inc.<sup>(1)</sup>, du Groupe Canam Manac Inc., de Cinar Corporation, de Discreet Logic Inc. et de Century Mining Corporation au cours des cinq dernières années.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1998 Membre du comité exécutif et du comité de vérification</p>
<p>Jean-Louis Dulac - BA, BComm, M.Sc.C. Québec, Canada</p> <p>Actions : 915 200</p>	<p>M. Dulac est président du conseil d'Uni-Sélect Inc. depuis plus de cinq ans et occupe le poste de président de Les Entreprises J.L. Dulac (Canada) Ltée, une société de portefeuille. Jusqu'à 2004, il était président de M&amp;M Nord-Ouest Inc., un distributeur de pièces automobiles. Il a également siégé au conseil d'administration d'Hydro-Québec.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1968 Président du conseil d'Uni-Sélect Membre du comité exécutif, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de régie d'entreprise</p>
<p>Jean Guénette, BComm, CA Québec, Canada</p> <p>Actions : 20 000</p>	<p>M. Guénette a été très actif dans le secteur de la distribution de pièces d'automobile, est administrateur de sociétés et membre du conseil de plusieurs sociétés fermées.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1985 Président du comité de vérification</p>
<p>John A. Hanna, FCGA Ontario, Canada</p> <p>Actions: nil</p>	<p>M. Hanna a été chef de la direction de Rexel Canada Électrique Inc., un distributeur de produits électriques, de 2003 à 2005 et vice-président exécutif et chef des opérations financières de Rexel Amérique du Nord Inc. de 2000 à 2003. M. Hanna siège au conseil des fiduciaires de Innergex Énergie, Fond de revenu et est un membre du comité consultatif pour le Québec de Telus.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Administrateur proposé</p>

Nom et province ou État de résidence	Biographique de l'administrateur
<p>Jacques Landreville Québec, Canada</p> <p>Actions : 100 800</p>	<p>M. Landreville est président et chef de la direction d'Uni-Sélect. Il siège aux conseils d'Industries Lassonde Inc., Livingston International Income Fund et Fonds de revenu Colabor. Au cours des cinq dernières années, M. Landreville a été administrateur de Rona Inc., du Groupe ADF Inc. et de Bestar Inc.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1991 Président et chef de la direction d'Uni-Sélect Membre du comité exécutif</p>
<p>Léo Leblanc Québec, Canada</p> <p>Actions : 367 948</p>	<p>M. Leblanc est président d'Accessoires d'Auto Leblanc Ltée, une entreprise de vente de pièces pour automobiles.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1982 Membre du comité de vérification</p>
<p>Jacques L. Maltais Québec, Canada</p> <p>Actions : 3 000</p>	<p>M. Maltais a, au cours des cinq dernières années, siégé au conseil d'administration de Foresbec.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1988 Président du comité des ressources humaines et de la rémunération et Membre du comité de régie d'entreprise</p>
<p>Hubert Marleau Québec, Canada</p> <p>Actions : 4 000</p>	<p>M. Marleau est un gestionnaire de fonds professionnel et président de Palos Capital Corporation, une société de gestion de placements canadienne, spécialiste du domaine des fiducies de revenu. Il a été gouverneur de la Bourse de Montréal, gouverneur de la Bourse de Vancouver, directeur de l'ACCOVAM et membre du comité des Inscriptions de la Bourse de Toronto. Il siège ou a siégé au cours des cinq dernières années aux conseils d'administration d'Alexis Minerals Corporation, d'AMT International Mining, de CanAlaska Ventures Ltd., de Contact Image Corporation, de Cycomm International Inc., de Dewmella Inc., de ECU Silver Mining Inc., de Freegold Ventures Limited, de GC-Global Capital Corp., de Global Development Resources, Inc., de Gobimin Inc., de Huntington Exploration Inc., de Knowlton Capital Inc., de Liquidation World Inc., de Magistral Biotech Inc., de Mallette Industries Inc., de Maudore Minerals Ltd., de Mitec Telecom Inc., de Niocan Inc., de Ressources minières Normabec Ltée, de North Hatley Capital Inc., de Gestion ORTHOsoft Inc., de Plexmar Resources Inc., de Stanstead Capital Inc. et de Warnex Inc.</p> <p><b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1994 Membre du comité de vérification</p>

Nom et province ou État de résidence	Biographique de l'administrateur
Jeanne Wojas Québec, Canada  Actions : 2 000	M <sup>me</sup> Wojas est avocate et administratrice de sociétés et siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. Elle a, au cours des cinq dernières années, siégé aux conseils d'administration de Shermag Inc. et Bowater Produits Forestiers du Canada Inc.  <b>Détails relatifs au conseil d'Uni-Sélect</b> Membre du conseil depuis 1997 Présidente du comité de régie d'entreprise et membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

(1) En date du 4 mars 2004, Total Containment Inc. a requis la protection de ses créanciers en vertu du Chapitre 11 du *U.S. Bankruptcy Code*.

Au 14 mars 2006, les administrateurs d'Uni-Sélect étaient, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 2 418 115 actions ordinaires d'Uni-Sélect, soit 12.31 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Uni-Sélect.

L'information quant aux actions dont chacun des administrateurs ou candidats à un poste d'administrateur est propriétaire véritable ou sur lesquelles chacun d'eux exerce un contrôle ou une emprise, a été fournie personnellement par chacun des administrateurs ou candidats à un poste d'administrateur.

#### **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS**

Le conseil, sur recommandation du comité de vérification, recommande la reconduction du mandat de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à titre de vérificateurs de la compagnie; ceux-ci agissent comme vérificateurs de la compagnie depuis le 26 avril 1985. La direction sollicite le vote des actionnaires pour la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en tant que vérificateurs de la compagnie et en faveur de l'autorisation à l'établissement de leur rémunération par le conseil d'administration, sur recommandation du comité de vérification. Les vérificateurs seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») du conseil d'administration examine les politiques générales en matière de rémunération et fait des recommandations au conseil d'administration quant à la rémunération de la haute direction d'Uni-Sélect, notamment la rémunération du président et chef de la direction, du vice-président, administration et chef des opérations financières et des trois membres de la haute direction les mieux rémunérés d'Uni-Sélect (les « membres de la haute direction désignés »). Le conseil étudie les recommandations du comité et prend la décision finale sur la rémunération des membres de la haute direction d'Uni-Sélect, ainsi que sur les modifications importantes aux politiques de rémunération.

## TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant fait état de la rémunération annuelle, de la rémunération à long terme et de toutes les autres formes de rémunération versées au cours des exercices terminés les 31 décembre 2005, 2004 et 2003 aux membres de la haute direction désignés.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Nom et poste principal	Année	RÉMUNÉRATION ANNUELLE			RÉMUNÉRATION À LONG TERME <sup>(1)</sup>	Toute autre forme de rémunération (\$)
		Salaire (\$)	Bonis (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Paiements	
					Paiements au titre du PUP (\$)	
<b>Jacques Landreville</b> Président et chef de la direction	2005	418 365 \$	238 500 \$	Néant	621 000 \$	Néant
	2004	392 154 \$	244 000 \$	Néant	Néant	Néant
	2003	370 288 \$	229 420 \$	Néant	Néant	Néant
<b>Richard G. Roy</b> Vice-président, Administration et chef des opérations financières	2005	196 019 \$	90 600 \$	Néant	148 500 \$	Néant
	2004	182 384 \$	96 300 \$	Néant	Néant	Néant
	2003	175 824 \$	82 500 \$	Néant	Néant	Néant
<b>Michel Maheux</b> Vice-président principal, Développement des marchés nord-américains	2005	198 408 \$	90 000 \$	Néant	162 000 \$	Néant
	2004	191 646 \$	91 300 \$	Néant	Néant	Néant
	2003	187 192 \$	88 800 \$	Néant	Néant	Néant
<b>Florent Jacques</b> Vice-président, Distribution et intégration	2005	186 019 \$	86 839 \$	Néant	148 500 \$	Néant
	2004	173 692 \$	101 250 \$	Néant	Néant	Néant
	2003	171 904 \$	81 685 \$	Néant	Néant	Néant
<b>Russell D. Sturgeon</b> Vice-président, Achats corporatifs	2005	157 346 \$	60 800 \$	Néant	94 500 \$	Néant
	2004	148 431 \$	58 500 \$	Néant	Néant	Néant
	2003	145 680 \$	56 160 \$	Néant	Néant	Néant

(1) Uni-Sélect n'octroie plus d'options portant sur les actions depuis 2002.

## PROGRAMME D'UNITÉS DE PERFORMANCE

Uni-Sélect a adopté, en août 2002, un régime d'intéressement à long terme pour ses dirigeants, appelé Programme d'unités de performance, (le « PUP »). Ce programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le PUP a été instauré en raison du nombre limité d'actions qui pouvaient être octroyées sous option et remplace le régime d'options d'achat d'actions.

Les dirigeants admissibles à ce programme sont ceux qui ont une influence réelle sur les résultats à long terme de la compagnie et la désignation des participants est faite par le comité.

Chaque participant au PUP reçoit une quantité d'unités de performance différente dont l'objectif est de reconnaître leur contribution au rendement financier de l'entreprise. Le nombre d'unités octroyées à un participant est fonction de son salaire annuel et de son niveau hiérarchique. La mesure du rendement est le rendement de l'avoir moyen des actionnaires sur une période de trois ans (« RAMA »).

Au premier jour d'un cycle de trois ans, chaque participant se voit attribuer un nombre d'unités de performance dont la valeur de base est de 100 \$. Le régime a comme cible un RAMA de 15 % en moyenne, par cycle de trois ans, ce qui a comme conséquence le paiement de la prime à son niveau cible, soit 100 \$ par unité de performance. Une échelle progressive récompense l'atteinte des objectifs, le seuil inférieur de l'échelle étant fixé à 80 \$ pour un RAMA qui se situe entre 13,5 % et 14,25 % et le seuil maximal étant fixé à 180 \$ pour un RAMA de plus de 16,7 %. La valeur d'une unité est de 0 \$ pour un RAMA inférieur à 13,5 %.



Les cycles triennaux sont mobiles ('rolling cycles') et un nouveau cycle commence à chaque année. Sauf en cas de retraite ou décès, le participant n'acquiert aucun droit au paiement de la prime avant échéance de chaque cycle et la prime n'est due que si le participant est encore au service de la compagnie à la fin du cycle.

### PROGRAMME D'UNITÉS DE PERFORMANCE

Nom	Nombre d'unités de performance octroyées – octroi triennal 2003	Nombre d'unités de performance octroyées – octroi triennal 2004	Nombre d'unités de performance octroyées – octroi triennal 2005	Période de rendement ou autre période avant l'échéance ou le paiement	Primes estimatives futures aux termes du programme d'unités de performance		
					Seuil par unité de performance	Cible par unité de performance	Maximum par unité de performance
Jacques Landreville	3 450	3 700	4 000	Chaque octroi est payable au 3e anniversaire de l'octroi, c.-à-d., que l'octroi de 2003 est payable au 1er trimestre de 2006	80 \$	100 \$	180 \$
Richard G. Roy	825	875	925		80 \$	100 \$	180 \$
Michel Maheux	900	925	970		80 \$	100 \$	180 \$
Florent Jacques	825	850	875		80 \$	100 \$	180 \$
Russell D. Sturgeon	525	540	563		80 \$	100 \$	180 \$

### RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En 1985, la compagnie a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés cadres et des membres de la direction (le « régime d'options »). Le régime d'options a pour objet d'aider la compagnie à attirer et à retenir des membres de la direction et des employés qui possèdent l'expérience et la compétence voulues ainsi qu'à encourager la propriété d'actions par ces derniers. L'octroi d'options aux termes du régime d'options est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie. Le régime d'options a été modifié le 11 mai 1995 afin d'augmenter le nombre d'actions pouvant faire l'objet d'options en vertu du régime d'options.

Au 31 décembre 2005, 188 011 options étaient en cours. Les options sont acquises à raison de 20 % du nombre d'actions auxquelles donne droit l'option par période consécutive de 12 mois. Le prix auquel les actions ordinaires peuvent être achetées est égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto, le jour précédant la date d'octroi de l'option. Le nombre maximum d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du régime d'options ne peut dépasser 1 859 400 actions ordinaires, ce qui représente 9,5 % des actions ordinaires actuellement en circulation de la compagnie. De ce nombre, des options portant sur 1 791 794 actions ont été octroyées depuis que le régime d'options est en vigueur.

Le régime d'options est géré par le conseil. Le conseil dispose de pleins pouvoirs relativement à l'application du régime d'options. Il peut octroyer une option portant sur tout nombre d'actions, jusqu'à 100 % de toutes les actions dans le régime d'options, à tout employé cadre ou haut dirigeant de la compagnie (un « titulaire d'options »). Il peut adopter les mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour la gestion du régime d'options.

Chaque option peut être levée au cours d'une période (« période d'option ») fixée par le conseil. La période d'option ne doit pas commencer avant la date de l'octroi de l'option et doit se terminer au plus tard 10 ans après cette date, sauf que:

- (a) Si un titulaire d'option décède avant ou après sa retraite, la période d'option pour les options alors en cours expire 12 mois après la date du décès (mais au plus tard à sa date d'expiration);
- (b) Si un titulaire d'option prend sa retraite, la période d'option pour les options alors en cours expire 90 jours après sa retraite ou à toute autre date ultérieure que le conseil peut déterminer (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le conseil);
- (c) Si l'emploi d'un titulaire d'option prend fin ou si un titulaire d'option démissionne ou abandonne volontairement son emploi au sein de la compagnie, de l'une de ses filiales ou d'une compagnie qui a des liens avec la compagnie au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), selon le cas, sauf dans les cas

mentionnés aux paragraphes a) et b), la période d'option pour les options alors en cours expire le 90<sup>e</sup> jour après la cessation de son emploi, sa démission ou l'abandon volontaire de son emploi, ou à toute date ultérieure que le conseil peut déterminer (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le conseil);

- (d) Si le titulaire d'option est congédié pour fraude, faute caractérisée ou négligence grossière, la période d'option pour les options alors en cours expire et tous ses droits à l'égard des options prennent fin à compter du congédiement; et
- (e) Si une option est octroyée à un employé qui a moins d'un an de service auprès de la compagnie, à moins que le conseil n'en décide autrement, la période d'option débute au plus tôt à la date du premier anniversaire du début de son emploi et, si l'emploi de cet employé cesse, pour une autre raison que le décès avant le premier anniversaire du début de l'emploi, la période d'option expire à la date de la cessation d'emploi.

Le titulaire d'option est déchu de tous ses droits en vertu de l'option s'il n'a pas levé cette option avant qu'elle n'expire ou si la période d'options n'a pas commencée avant la date de son décès ou de sa cessation d'emploi à la compagnie.

Le titulaire d'option ne peut céder aucune option ni aucun intérêt à cet égard sauf par testament ou aux termes du droit successoral.

Sous réserve de l'approbation préalable de la Bourse de Toronto et de tout autre organisme de réglementation exigeant une approbation analogue, le conseil peut en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou mettre fin au régime d'options, en totalité ou en partie, pourvu toutefois que le conseil ne puisse, sans l'approbation des porteurs de la majorité des actions ordinaires présents et votant en personne ou par procuration à une assemblée des actionnaires de la compagnie, augmenter de façon importante les avantages aux participants en vertu du régime d'options, augmenter le nombre d'actions pouvant être émises aux termes du régime d'options ou modifier de façon importante les exigences quant à l'admissibilité de participation au régime d'options.

Une telle modification, suspension ou terminaison du régime d'options par une décision du conseil ne peut, sans le consentement des titulaires d'options à qui les options ont préalablement été octroyées, affecter de façon défavorable les droits de ces titulaires d'options.

La compagnie n'offre pas d'assistance financière aux participants du régime d'options.

Le conseil d'administration a suspendu l'application des règles d'attribution d'options vu le nombre limité d'actions pouvant faire l'objet d'octroi d'options. Le conseil d'administration pourra cependant occasionnellement accorder un octroi d'options à un employé sous réserve des limites du régime d'options.

Il n'y a eu aucun octroi d'option depuis 2002.

Le tableau ci-dessous présente sommairement, pour chacun des membres de la haute direction désignés, les options levées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, de la valeur réalisée sur celles-ci, les options non levées et la valeur des options en jeu non levées au 31 décembre 2005 aux termes du régime d'options. Il est à noter que les options non levées peuvent ne jamais être levées et les gains réels, s'il en est, dépendront de la valeur des actions de la compagnie à la date de levée. Il n'y a aucune garantie que ces valeurs seront réalisées.

#### TOTAL DES OPTIONS LEVÉES EN 2005 ET VALEUR DES OPTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2005

Nom	Nombre d'actions acquises à la levée d'options	Valeur réalisée à la levée des options (\$) <sup>(2)</sup>	Nombre d'options non levées au 31/12/05		Valeur des options en jeu non levées au 31/12/05 <sup>(1)</sup>	
			Pouvant être levées	Ne pouvant être levées	Pouvant être levées (\$)	Ne pouvant être levées (\$)
Jacques Landreville	80 431	1 146 602	0	0	0	0
Richard G. Roy	7 000	70 000 <sup>(3)</sup>	30 737	0	478 577,20	0
Michel Maheux	25 632	141 635 <sup>(4)</sup>	7 718	0	114 998,20	0
Florent Jacques	3 625	15 750 <sup>(5)</sup>	20 220	0	311 346,45	0
Russell D. Sturgeon	11 589	152 354 <sup>(6)</sup>	3 728	0	55 547,20	0

<sup>(1)</sup> La valeur d'une option non levée à la fin de l'exercice représente la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2005, soit 29,95 \$ l'action, et le prix de levée de l'option. Les options sont en jeu au 31 décembre 2005 si le cours des actions à cette date est supérieur au prix de levée de l'option.

<sup>(2)</sup> La valeur réalisée à la levée des options représente la différence entre le cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto à la date de levée et le prix de levée des options.

<sup>(3)</sup> 2 000 actions acquises à la levée n'ont pas été vendues.

<sup>(4)</sup> 15 632 actions acquises à la levée n'ont pas été vendues.

<sup>(5)</sup> 2 625 actions acquises à la levée n'ont pas été vendues.

<sup>(6)</sup> 1 620 actions acquises à la levée n'ont pas été vendues.

## RÉGIME DE RETRAITE

Afin de procurer un revenu de remplacement adéquat à la retraite, la compagnie offre certaines prestations par l'entremise d'un régime de retraite enregistré de base, d'un régime de retraite enregistré pour les membres de la haute direction et d'un régime de retraite complémentaire non enregistré pour certains membres de la haute direction.

Le tableau suivant montre les prestations annuelles estimées payables à 60 ans selon le régime de retraite de base, le régime de retraite des membres de la haute direction et le régime de retraite complémentaire de la compagnie, selon le nombre d'années de participation. Le salaire, aux fins du régime de base, inclut les bonis jusqu'à concurrence de 160 000 \$ pour 2005. Les calculs suivants supposent, qu'à la retraite, la prestation du Régime des rentes du Québec (RRQ) représente 7 000 \$ et que selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la rente maximale pouvant être payée d'un régime de retraite enregistré s'élèverait à 2 000 \$ par année de participation pour l'année 2005.

Salaire final moyen (Salaire de base)	Années de participation				
	5	10	15	20	25
125 000	11 800	30 500	49 300	59 300	69 300
150 000	15 500	38 000	60 500	70 500	80 500
175 000	19 300	45 500	71 800	81 800	91 800
200 000	23 000	53 000	83 000	93 000	103 000
225 000	26 800	60 500	94 300	104 300	114 300
250 000	30 500	68 000	105 500	115 500	125 500
300 000	38 000	83 000	128 000	138 000	148 000
350 000	45 500	98 000	150 500	160 500	170 500
400 000	53 000	113 000	173 000	183 000	193 000
450 000	60 500	128 000	195 500	205 500	215 500
500 000	68 000	143 000	218 000	228 000	238 000
550 000	75 500	158 000	240 500	250 500	260 500
600 000	83 000	173 000	263 000	273 000	283 000
650 000	90 500	188 000	285 500	295 500	305 500
700 000	98 000	203 000	308 000	318 000	328 000
750 000	105 500	218 000	330 500	340 500	350 500
800 000	113 000	233 000	353 000	363 000	373 000

Les régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées.

La prestation annuelle payable du régime de base pour le service avant 2003 (ou avant 2002 pour les participants de USI-AGI Prairies Inc.) est égale à 1,5 % de la moyenne des salaires des cinq années les mieux rémunérées parmi les dix dernières (salaire final moyen), multiplié par le nombre d'années de participation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 (ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les participants de USI-AGI Prairies Inc.), moins 0,6 % du salaire final moyen du participant n'excédant pas le maximum des gains admissibles pensionnables moyen final multiplié par les années de service décomptées.

La prestation annuelle payable du régime de base pour le service après 2002 (après 2001 pour les participants de USI-AGI Prairies Inc.) est égale à 1,25 % du salaire final moyen multiplié par le nombre d'années de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 (ou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les participants de USI-AGI Prairies Inc.).

Le mode normal de versement de la rente est une rente viagère qui inclut une garantie de paiement de 60 versements mensuels. L'âge de retraite normal est de 65 ans. Toutefois, un employé peut se retirer à partir de 55 ans et recevoir une rente réduite de 6 % par année d'anticipation. De plus, l'employé aura droit à une rente non réduite s'il compte au moins 62 ans d'âge et 25 années de participation au moment de sa retraite.

À compter de 65 ans, cette prestation annuelle payable du régime de base diminue de 0,6 % de la moyenne des maximums des gains admissibles des cinq dernières années, multiplié par le nombre d'années de participation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 (ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les participants de USI-AGI Prairies Inc.). Cette prestation payable avant 65 ans constitue en fait une prestation temporaire.

La prestation annuelle payable du régime des membres de la haute direction correspond à la différence entre 2 % du salaire final moyen par années de participation, jusqu'à concurrence du plafond imposé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et la rente payable du régime de retraite de base. Le salaire pour 2005, aux fins du régime des membres de la haute direction, inclut les primes jusqu'à concurrence de 160 000 \$. Le mode normal de versement de la rente est une rente viagère réversible à 50 % au conjoint survivant. L'âge de retraite normal est de 65 ans. Toutefois, un employé peut se retirer à partir de 55 ans et recevoir une rente réduite de 6 % pour chaque année d'anticipation avant l'âge de 60 ans. L'employé a droit à une rente non réduite à partir de 60 ans.

De plus, l'employé reçoit une rente temporaire, payable à compter de la date de retraite anticipée et cessant à 65 ans, correspondant à la différence entre 1/35 de la rente maximale du RRQ par année de participation, sous réserve d'un maximum de 35 années et de la rente temporaire payable du régime de base.

En plus du régime de retraite de base et du régime de retraite des membres de la haute direction, un régime de retraite complémentaire établi pour certains membres de la haute direction de 45 ans et plus assure une rente totale représentant 45 % de la rémunération finale, excluant les bonis, après 15 ans de participation. Cette rente est réduite des prestations payables du régime de base et du régime des membres de la haute direction pour les années correspondant aux années de participation au régime complémentaire et de la rente de retraite maximale du RRQ payable à l'âge de 60 ans. L'âge de retraite aux fins du régime de retraite complémentaire est de 60 ans. Le mode normal de versement de la rente est une rente viagère réversible à 50 % au conjoint survivant.

Nom	Années de participation aux régimes enregistrés au 31 décembre 2005	Années de participation au régime complémentaire au 31 décembre 2005
Jacques Landreville	14,70	14,70
Richard G. Roy	7,00	5,42
Michel Maheux	15,83	14,75
Florent Jacques	8,84	8,00
Russell D. Sturgeon	11,00	11,00

## PRESTATIONS ESTIMATIVES AUX TERMES DES RÉGIMES DE RETRAITE

Chaque membre de la haute direction désigné peut recevoir des prestations de retraite complètes dès qu'il atteint l'âge de 60 ans.

Les prestations de retraite indiquées dans le tableau ci-dessous comprennent le total des prestations aux termes du régime de retraite de base, du régime de retraite des membres de la haute direction et du régime de retraite complémentaire.

Les estimations des prestations de retraite ont été faites sur la base de certaines hypothèses. Les hypothèses employées dans ce tableau sont les mêmes que celles qui ont été employées dans les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, et comprennent une augmentation projetée du salaire annuel de 4 % et un taux d'actualisation de 5,25 %.

	<b>Passif découlant du régime de retraite au 31 décembre 2005</b>	<b>Charge de retraite au 31 décembre 2005</b>	<b>Revenu de pension estimatif à 60 ans</b>
Jacques Landreville	2 065 200 \$	115 800 \$	152 600 \$
Richard G. Roy	340 000 \$	38 100 \$	111 400 \$
Michel Maheux	989 000 \$	51 100 \$	76 000 \$
Florent Jacques	472 000 \$	40 900 \$	46 400 \$
Russell D. Sturgeon	600 800 \$	41 000 \$	39 900 \$

## **COMPOSITION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION**

Jean-Louis Dulac, Jacques L. Maltais, André Poirier et Jeanne Wojas ont formé le comité pendant toute la durée de l'exercice. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, aucun membre du comité n'était un membre de la direction ou du personnel d'Uni-Sélect ou de l'une de ses filiales, ni un ancien membre de la direction d'Uni-Sélect ou de l'une de ses filiales.

## **RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

### *Processus d'examen annuel du comité des ressources humaines et de la rémunération*

Le comité doit veiller à ce que la rémunération globale obéisse aux principes que Uni-Sélect a établi en matière de rémunération et tienne compte des résultats financiers de la compagnie. Afin de s'assurer que Uni-Sélect offre une rémunération concurrentielle aux membres de la haute direction, le comité examine les données fournies par des conseillers externes en rémunération ainsi que les pratiques en matière de rémunération de sociétés comparables au Canada quant à l'étendue des activités et à la capitalisation boursière.

Le comité est d'avis que les membres de la haute direction touchent un salaire à la mesure de la taille d'Uni-Sélect, de l'étendue de ses activités et du rendement pour ses actionnaires.

### *Politique de rémunération de la direction*

La rémunération constitue l'un des principaux moyens qu'utilise Uni-Sélect afin de recruter, de retenir et de motiver les employés faisant preuve de la compétence et de l'engagement nécessaires à l'accroissement de la valeur du placement des actionnaires. Cette affirmation est d'autant plus véridique en ce qui concerne les hauts dirigeants d'Uni-Sélect qui ont une influence considérable sur le rendement de la compagnie.

La politique de rémunération et les principes directeurs des régimes d'intéressement à court et à long terme sont conçus de façon à reconnaître et rémunérer équitablement les membres de la haute direction qui se distinguent par leur contribution, à assurer un équilibre entre le rendement individuel, le rendement financier et la rémunération, à maintenir la rémunération globale de la haute direction concurrentielle par rapport aux pratiques du marché, à permettre une fluctuation de la rémunération variable de la haute direction selon l'atteinte et le dépassement des objectifs de rentabilité et l'appréciation des actions de la compagnie et à faciliter l'embauche des candidats externes pour des postes de haute direction.

### *Rémunération de la direction d'Uni-Sélect*

Le régime de rémunération des membres de la haute direction d'Uni-Sélect comporte trois volets :

- Salaire de base et avantages,
- Incitatifs à court terme (annuels), et
- Incitatifs à long terme.

### *Salaires de base*

Le salaire de base des membres de la haute direction reflète le niveau hiérarchique, les responsabilités et la complexité de chaque poste. Il est établi en tenant compte du marché pour des postes similaires et avec l'aide d'information obtenue de conseillers externes en rémunération et d'enquêtes salariales. Le salaire de base de chaque membre de la haute direction est revu annuellement.

### *Incidatifs à court terme*

Le programme de primes annuelles de la compagnie permet aux membres de la haute direction de participer au succès financier de celle-ci et d'augmenter leur rémunération annuelle selon l'atteinte des résultats financiers de la compagnie. Dans le cadre de ce programme, la compagnie établit ses primes après avoir tenu compte d'un rendement minimum sur l'avoir des actionnaires fixé annuellement par le conseil d'administration. Les primes versées aux membres de la haute direction varient selon la rentabilité mais ne peuvent excéder un pourcentage maximum de leur salaire de base.

Le comité a approuvé le régime de participation aux bénéfices pour l'année 2005 (le « régime de participation aux bénéfices »), lequel a été ratifié par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 16 mars 2005. Le régime de participation aux bénéfices vise à récompenser les hauts dirigeants (les « participants ») à l'atteinte de certains objectifs clés et à motiver les participants à maximiser les résultats financiers. Aux termes du régime de participation aux bénéfices, chaque prime se calcule en pourcentage du salaire annuel du membre de la haute direction à la fin de l'exercice. Le pourcentage applicable pour chaque objectif est déterminé suivant une échelle indiquant différents degrés d'atteinte de l'objectif, dont le plus important est l'atteinte de l'objectif budgétaire du bénéfice net consolidé.

Le bénéfice net consolidé doit atteindre un montant minimum déterminé chaque année par le conseil pour qu'une prime soit payable. Pour 2005, ce minimum est égal au bénéfice net nécessaire pour générer un rendement de 14 % de l'avoir des actionnaires (au sens défini) et ce, après le paiement des montants pouvant être distribués aux termes du régime. Le comité est chargé de l'administration du régime de participation aux bénéfices et les montants versés aux termes de ce régime sont ratifiés par le conseil d'administration de la compagnie.

Le montant attribué à chaque participant est fonction du niveau hiérarchique de ce dernier. Il représente 5 % du salaire de base pour le cadre de premier niveau et va jusqu'à 60 % du salaire de base (en fin d'exercice) dans le cas du président et chef de la direction. Pour les membres de la haute direction, jusqu'à 70 % de cette cible est payable en fonction du niveau du bénéfice net. Le solde est payable en fonction de l'atteinte d'objectifs spécifiques individuels normalement liés à des paramètres de développement. Pour les cadres des autres niveaux, l'ensemble de la prime est payable en fonction de l'atteinte d'objectifs spécifiques individuels liés à des paramètres opérationnels.

Outre les objectifs financiers qui correspondent aux forces économiques et concurrentielles du marché et les objectifs spécifiques qui correspondent aux initiatives et au plan d'affaire stratégique de la compagnie, une composante, appelée « création de valeur » est ajoutée au plan de la prime de certains membres de la haute direction depuis 1998. Pour 2005, les membres de la haute direction visés par cet objectif sont le président et chef de la direction, le vice-président exécutif, Groupe Automotif Canada, le vice-président exécutif, Groupe Automotif USA, le vice-président exécutif, Groupe Poids Lourds, le vice-président, administration et chef des opérations financières et le vice-président, développement corporatif. L'objectif de ce volet financier est de favoriser et de récompenser l'appréciation des actions de la compagnie.

Le président et chef de la direction évalue la réalisation des objectifs du vice-président, administration et chef des opérations financières et des trois membres de la haute direction les mieux rémunérés dans le cadre du régime de participation aux bénéfices, tandis que le président du conseil évalue le rendement du président et chef de la direction. Ces évaluations sont passées en revue par le comité et approuvées par le conseil d'administration.

Pour 2005, les objectifs d'entreprise de la compagnie visaient essentiellement un rendement des capitaux propres d'au moins 14 % afin de permettre aux participants de recevoir jusqu'à 70 % de la tranche de leur prime liée aux objectifs financiers (un rendement des capitaux propres au-dessus de 17,49 % donnant aux participants le droit de recevoir la totalité de la tranche de leur prime liée aux objectifs financiers). Les primes au comptant accordées aux autres membres de la haute direction désignés pour 2005 sont illustrées dans le tableau sommaire de la rémunération à la page 8 de la présente circulaire d'information.

Compte tenu du bénéfice annuel de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, 566 739 \$ ont été distribués aux membres de la haute direction désignés aux termes du régime de participation différée aux bénéfices. Ce montant représente une évaluation de 92 % sur la réalisation du principal objectif d'entreprise.

## ***RENDEMENT DE L'ENTREPRISE ET RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION EN 2005***

### ***Rémunération du président et chef de la direction***

La rémunération du président et chef de la direction est établie suivant les mêmes principes et critères que pour les autres membres de la haute direction de la compagnie. De plus, le salaire du président et chef de la direction est fonction de la réalisation des objectifs fixés dans le plan d'affaires de la compagnie, de l'implantation des orientations stratégiques et de la création de valeur pour les actionnaires. Les objectifs du président et chef de la direction établis sous le programme d'incitatifs à court terme pour 2005 sont les suivants :

1. 70% du boni (jusqu'à concurrence de 42% du salaire de base) est directement lié à l'atteinte d'un rendement sur l'avoir des actionnaires;
2. 20% du boni (jusqu'à concurrence de 12% du salaire de base) est lié à l'aspect « création de valeur » décrit à la rubrique ci-dessous « Incitatifs à court terme »; et
3. le solde, soit 10% du boni (jusqu'à concurrence de 6% du salaire de base), est lié à l'atteinte de deux objectifs spécifiques reliés au développement du Groupe Automotive USA.

Le président du conseil passe en revue à chaque année le rendement du président et chef de la direction et fait ses recommandations au comité. L'examen consiste notamment en un entretien avec le président et chef de la direction et une évaluation de la réalisation des objectifs d'entreprise annuels et des objectifs personnels fixés au début de l'exercice. La rémunération du président et chef de la direction est établie en fonction de cet examen.

La compagnie a affiché un bénéfice net correspondant à un rendement sur les capitaux propres (en début d'exercice) de 17,4 % en 2005. L'action de la compagnie est passée de 28,40 \$ au 31 décembre 2004 à 29,95 \$ au 31 décembre 2005. Après examen, le conseil, sur la recommandation du comité, a accordé à M. Landreville une prime de 238 500 \$ pour son rendement de 2005.

Le rapport sur la rémunération des membres de la haute direction a été préparé et approuvé par tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération : Jean-Louis Dulac, Jacques L. Maltais, André Poirier et Jeanne Wojas.

### ***Approbation du Conseil***

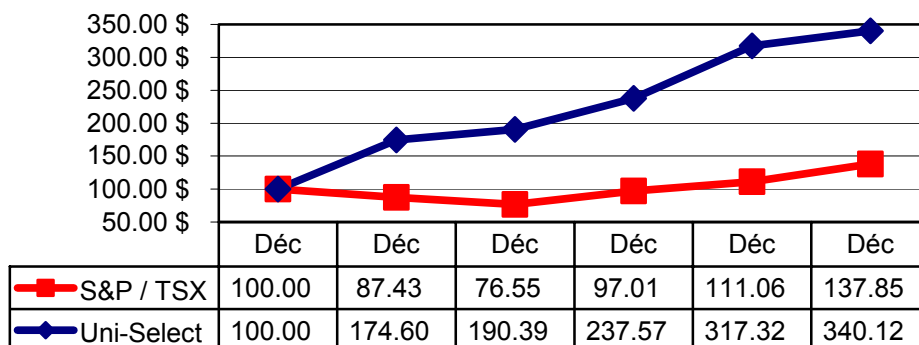
Le rapport du comité sur la rémunération des membres de la haute direction a été formellement approuvé par le conseil.

## **GRAPHIQUE DU RENDEMENT**

Le graphique suivant illustre les variations en pourcentage annuel du rendement cumulatif de l'avoir des actionnaires de la compagnie sur les actions de la compagnie par rapport au rendement cumulatif de l'indice S&P/TSX sur une période de six ans terminée le 31 décembre 2005.

Les valeurs de fin d'exercice de chaque investissement sont fondées sur l'appréciation de la valeur des actions, majorée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été versés. Les calculs ne tiennent pas compte des frais de courtage et des impôts. Le rendement total de l'avoir des actionnaires pour chaque investissement, qu'il soit calculé en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'exercice indiquées dans le graphique ci-dessous.

**Uni-Sélect Inc.**  
**GRAPHIQUE DU RENDEMENT DE L'ACTION**



### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Jacques Landreville, président et chef de la direction, ne touche aucune rémunération en qualité d'administrateur d'Uni-Sélect.

Les autres membres du conseil ont reçu la rémunération annuelle et les jetons de présence indiqués ci-après au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 :

(i)	rémunération annuelle du président du conseil <sup>(1)</sup>	57 000 \$
(ii)	rémunération annuelle des administrateurs	17 500 \$
(iii)	chaque présence à une réunion du conseil ou d'un comité	1 250 \$
(iv)	rémunération additionnelle du président d'un comité du conseil, par réunion	1 000 \$
(v)	chaque présence à une conférence téléphonique	1 250 \$

<sup>(1)</sup> Le président du conseil ne reçoit aucune autre rémunération lorsqu'il assiste à une réunion d'un comité.

La somme totale de 277 700 \$ a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2005.

### INFORMATION SUR LES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant présente les renseignements, au 31 décembre 2005, à l'égard des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options, bons ou droits en vertu des régimes de rémunération en actions de la compagnie.

Catégorie de régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des options ou des bons ou des droits en circulation (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (b)	Nombre d'actions ordinaires restant à émettre en vertu de régimes de rémunération en actions (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a)) (c)
Régimes de rémunération en actions approuvés par les actionnaires	187 400	13,44 \$	88 582
Régimes de rémunération en actions non approuvés par les actionnaires	s.o.	s.o.	s.o.



## INFORMATION CONCERNANT LA GOUVERNANCE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 10 administrateurs : Jean-Louis Dulac, président du conseil, Clay E. Buzzard, Pierre Desjardins, Jean Guénette, Jacques Landreville, Léo Leblanc, Jacques L. Maltais, Hubert Marleau, André Poirier et Jeanne Wojas. En mai 2005, M. Clay E. Buzzard a été élu administrateur. John A. Hanna est candidat à un poste d'administrateur.

Le tableau suivant indique les administrateurs qui siègent au conseil d'émetteurs autres que Uni-Sélect:

Administrateur	Émetteur
Pierre Desjardins	Century Mining Corporation
John A. Hanna	Innergex Énergie, Fond de revenu
Jacques Landreville	Les industries Lassonde inc. Livingston International Income Fund Fonds de revenu Colabor
Hubert Marleau	CanAlaska Ventures Ltd. Freemgold Ventures Ltd. GC-Global Capital Corp. Global Development Resources, Inc. Gobimin Inc. Huntington Exploration Inc. Knowlton Capital Inc. Magistral Biotech Inc. Malette Industries Inc. Maudore Minerals Ltd. Mitec Telecom Inc. Niocan Inc. Ressources minières Norambec Ltée Gestion Orthosoft Inc. Plexmar Resources Inc. Warnex Inc.

Tous les administrateurs et administrateur proposé, incluant le président du conseil, sont des membres indépendants à l'exception de M. Jacques Landreville, président et chef de la direction de Uni-Select, qui n'est pas indépendant.

Le conseil d'administration tient de façon régulière des réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants ne participent pas. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les administrateurs indépendants ont tenu six (6) rencontres en l'absence d'administrateurs non indépendants et des membres de la direction.

Le président du conseil d'administration est responsable de gérer de façon efficace les affaires internes du conseil selon les principes d'une saine régie d'entreprise. Pour une description détaillée du rôle et des responsabilités du président du conseil d'administration, voir la description du poste du président du conseil d'administration disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

### Relevé de présence des administrateurs

Le tableau qui suit fourni un relevé de présence de chaque administrateur pour chacun des comités du conseil tenus depuis le 1er janvier 2005.

Nom	Nombre de réunions auxquelles il (elle) a assisté en 2005			
	Conseil 6 réunions	Comité de vérification 6 réunions	Comité des ressources humaines 4 réunions	Comité de régie d'entreprise 4 réunions
Clay E. Buzzard <sup>(1)</sup>	4	-	-	-
Jean-Louis Dulac	6	-	4	4
Pierre Desjardins	5	6	-	-
Jean Guénette	6	6	-	-
Jacques Landreville	6	-	-	-
Léo Leblanc	6	6	-	-
Jacques L. Maltais	6	-	4	4
Hubert Marleau	5	5	-	-
Paulo Pépin <sup>(2)</sup>	3	3	-	-
André Poirier	6	-	4	4
Jeanne Wojas	6	-	4	4

(1) M. Clay E. Buzzard a été élu sur le conseil d'administration en mai 2005.

(2) M. Paulo Pépin n'a pas soumis sa candidature pour élection au conseil d'administration en mai 2005.

Le comité exécutif ne s'est pas réuni en 2005.

### MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a adopté une charte du conseil d'administration pour établir les responsabilités spécifiques du conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le conseil et la direction. Pour une description détaillée du mandat du conseil d'administration, voir la Charte du conseil d'administration disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou, sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

### DESCRIPTIONS DE POSTE

Le conseil d'administration a mis en place des chartes pour les quatre autres comités du conseil, ainsi que des descriptions de poste respectives pour le président du conseil, les présidents de comité et le président et chef de la direction pour compléter la charte du conseil d'administration. Une copie des chartes des différents comités et des descriptions de postes est disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

### ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Le conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la compagnie. La direction fournit aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la compagnie et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les entrepôts et autres installations de la compagnie.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur (y compris, en particulier, l'engagement en temps et en ressources que la compagnie attend de la part de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au conseil.

Le conseil s'assure que les administrateurs reçoivent une formation continue sur une base régulière. La direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au conseil d'administration et mettent le conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie. De plus, le conseil met à la disposition des administrateurs des activités et programmes de formation continue tel un abonnement à l'Institut des administrateurs de sociétés, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la compagnie demeurent à jour.

## **ÉTHIQUE COMMERCIALE**

Les responsabilités établies à la charte du conseil d'administration doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés dans le Code de déontologie au travail et en affaires de la compagnie qui s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la compagnie. Une copie du Code de déontologie au travail et en affaires est disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou, sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

Annuellement, chaque administrateur doit livrer au Secrétaire une liste des compagnies pour lesquelles il agit comme administrateur ou dans lesquelles il détient un intérêt important. Lorsqu'un administrateur a un intérêt important dans une transaction, il/elle doit divulguer cet intérêt au conseil d'administration et il/elle doit s'absenter de la réunion jusqu'à ce que le président du conseil l'invite à reprendre place. Dans tous les cas, l'administrateur concerné doit s'abstenir des discussions et du vote.

## **SÉLECTION DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le comité de régie d'entreprise est établi par le conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions de surveillance de la mise en œuvre et du respect des règles, procédures et politiques de régie d'entreprise, en particulier par l'établissement et l'examen des fonctions du conseil et de ses comités, et de celles du président du conseil. Il examine aussi périodiquement les critères et procédures relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil, des comités et de leurs membres. Le comité veille à la divulgation pleine et entière des systèmes de régie d'entreprise de la compagnie, le cas échéant, dans les documents d'information de la compagnie.

Le comité de régie d'entreprise est composé de Jean-Louis Dulac, Jacques L. Maltais, André Poirier et Jeanne Wojas, présidente du comité. Tous les membres du comité sont indépendants.

Le comité a pour responsabilité de choisir et recommander au conseil des candidats à l'élection ou à la réélection au poste d'administrateur ou à la nomination pour combler toute vacance prévue ou survenue au sein du conseil. Lorsqu'il recommande des candidats au poste d'administrateur, le comité tient compte de facteurs comme : i) les compétences et les aptitudes jugées nécessaires pour l'ensemble du conseil; ii) les compétences et les aptitudes jugées nécessaires par le conseil pour chaque administrateur; iii) les compétences et les aptitudes que chaque nouveau candidat apportera au conseil; et iv) si chaque nouveau candidat a suffisamment de temps et de ressources à consacrer aux fonctions de membre du conseil. De plus, le jugement, l'indépendance, les connaissances, la diversité, l'expérience dans des entreprises et d'autres organismes de taille comparable, le jeu réciproque de l'expérience du candidat et de l'expérience des autres membres du conseil et la mesure dans laquelle le candidat représenterait un ajout souhaitable au sein du conseil et de tout comité du conseil seront pris en considération. Le comité tient aussi compte des exigences juridiques et réglementaires et des conditions d'admission à la bourse qui s'appliquent à la compagnie en ce qui concerne la composition du conseil et de ses comités;

Pour une description détaillée du rôle et responsabilités du comité de régie d'entreprise, voir la Charte de régie d'entreprise disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

## **RÉMUNÉRATION**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est établi par le conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions en ce qui concerne les questions de ressources humaines et de rémunération notamment la rémunération en actions et pour mettre en œuvre un plan de relève et de perfectionnement des cadres supérieurs. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au conseil quant à la rémunération de la haute direction de la compagnie, aux régimes, politiques et programmes de rémunération en actions et d'intéressement de

la compagnie. De plus, le comité rédige un rapport annuel sur la rémunération de la haute direction qui sera inclus, le cas échéant, dans les documents d'information de la compagnie.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est composé de Jean-Louis Dulac, Jacques L. Maltais, André Poirier et Jeanne Wojas. Jacques L. Maltais est président du comité. Les membres du comité sont des administrateurs indépendants.

Le comité examine et approuve les objectifs de la compagnie qui concernent l'ensemble du régime de rémunération du président et chef de la direction, propose un processus d'évaluation du rendement du président et chef de la direction, évalue le rendement du président et chef de la direction en tenant compte de ces objectifs et en utilisant le processus susmentionné, et en se fondant sur cette évaluation, fait des recommandations au conseil quant au niveau de rémunération du président et chef de la direction. De plus, le comité collabore avec le président et chef de la direction, pour évaluer les membres de la haute direction de la compagnie, autres que le président et chef de la direction, et fait des recommandations au conseil quant à l'ensemble du système de rémunération des membres de la haute direction de la compagnie, autres que le président et chef de la direction, et à la rémunération des administrateurs.

Pour une description détaillée du rôle et responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération, voir la Charte du comité des ressources humaines et de la rémunération disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

Pour le conseiller dans l'exécution de son mandat, le comité a, en 2005, eu recours aux services de AON. Uni-Sélect consulte les conseillers d'AON depuis plusieurs années afin d'élaborer sa stratégie ressources humaines, particulièrement en matière de rémunération. Les conseillers des bureaux de Montréal et de Chicago ont été consultés en 2005.

## **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Des renseignements concernant le comité de vérification de la compagnie figurent à la rubrique 11 de sa notice annuelle 2005, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de la notice annuelle sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur demande adressée au Secrétaire d'Uni-Sélect.

Le texte intégral de la charte du comité de vérification est disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

Le comité exécutif a été établi par le conseil d'administration pour l'aider à surveiller des questions spécifiques et la mise en œuvre de certaines résolutions du conseil conformément aux mandats expressément attribués par le conseil au comité.

Pour une description détaillée du rôle et responsabilités du comité exécutif, voir la Charte du comité exécutif disponible sur le site web d'Uni-Sélect au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou sur demande, auprès du Secrétaire de la compagnie.

## **ÉVALUATION**

Le comité de régie d'entreprise établit des critères qu'il met en œuvre une fois par an en vue d'un processus d'évaluation du conseil, du président du conseil, de chaque comité du conseil et des administrateurs de façon à évaluer leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité. Cette évaluation devrait tenir compte, dans le cas du conseil ou des comités du conseil, de leur charte et, dans le cas d'un administrateur, de la description du poste qui s'applique et des compétences et des aptitudes que chaque administrateur individuel devrait apporter au conseil. Le conseil, le président du conseil, les comités du conseil et les administrateurs doivent mener une auto-évaluation annuelle de rendement, y compris une revue de conformité avec les objectifs des chartes ou description de poste, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et approuvé par le conseil. Rapport est fait au conseil des résultats de l'auto-évaluation.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 20 mars 2006. La compagnie n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'assemblée autres que celles indiquées dans l'avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

### DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers et une circulaire d'information. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les états financiers comparatifs de la compagnie et le rapport de gestion pour son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente circulaire d'information et de la dernière notice annuelle, du rapport annuel et du rapport de gestion de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, et de ses états financiers intermédiaires déposés après le dépôt des derniers états financiers annuels, sur le site web de la compagnie au [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com) ou sur demande adressée au Secrétaire de la compagnie au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la compagnie ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire.

Le Secrétaire,



M<sup>c</sup> Pierre Chesnay  
Le 20 mars 2006  
Boucherville (Québec)